

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

2025



RAPPORT D'ACTIVITÉ

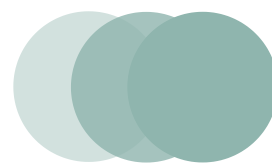
- **Service Médical**
- **Service Technique et Organisationnel**
- **Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle**

**SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ EN MILIEU DE
TRAVAIL INTERENTREPRISES DE TARN-&-GARONNE**

80 Avenue Gambetta, 82000 - Montauban



SOMMAIRE



1

L'équipe pluridisciplinaire

A. Présentation de l'équipe pluridisciplinaire

B. Rôle et mission

1. Les médecins du travail
2. Les secrétaires médicales assistantes des équipes pluridisciplinaires
3. Le chauffeur-secrétaire médical
4. L'infirmier et les infirmières en santé travail
5. Les préventeurs
 - 5.1. Les préventeurs généralistes
 - 5.2. Les préventeurs spécialistes
6. La psychologue clinicienne du travail

2

Caractéristiques des entreprises et de la population suivie

A. Effectifs pris en charge

B. Taille des entreprises

C. Secteur d'activité (code NAF)

D. Caractéristiques socio-démographiques de la population suivie

3

L'activité médicale

1. Actes cliniques

2. Examens complémentaires

3. Maladies professionnelles

4. Orientations

- 4.1. Médicales
- 4.2. Entretiens en psycho-clinique du travail
- 4.3. Service Maintien de CAP EMPLOI 82-31

4

L'activité en milieu de travail de l'équipe pluridisciplinaire

1. Organisation du service technique et organisationnel

- 1.1. La pluridisciplinarité
- 1.2. Méthodologie d'intervention
- 1.3. Types d'actions

2. Les actions collectives

- 2.1. Les orientations stratégiques
- 2.2. Actions collectives
- 2.3. Autres actions collectives

5

Focus sur la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle

1. Présentation et rôle de la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle
2. Les orientations en 2025
3. CELO : la Cellule Opérationnelle
4. PrésOccPDP
5. La cellule PDP élargie du Tarn-et-Garonne
6. Le Plan Régional Santé Travail – Axe Prévention de la Désinsertion et de l'Usure Professionnelle
7. L'atelier de sensibilisation

6

Autres activités

A. Les activités connexes médicales et pluridisciplinaires

B. Les ressources matérielles

7

Conclusion

AVANT-PROPOS

Le SMTI 82 est une association loi 1901 à but non lucratif. Il est implanté dans le département du Tarn-et-Garonne, où il assure une présence étendue sur l'ensemble du territoire.

Le SMTI 82 bénéficie d'un agrément délivré par la DREETS, valable jusqu'en novembre 2027. Il accompagne plus de 41 000 salariés issus de tous les secteurs d'activité, y compris les agences d'intérim. Au 31 décembre 2025, il compte près de 4 400 entreprises adhérentes, qui contribuent via une cotisation annuelle par salarié. Celle-ci couvre l'ensemble des prestations de l'offre socle de services, définie par la loi du 2 août 2021 et entrée en vigueur le 31 mars 2022.

Depuis cette réforme, le SMTI 82 est reconnu comme un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). Cette évolution législative vise à renforcer la prévention en santé au travail, à moderniser les services de prévention et à favoriser une meilleure articulation entre santé publique et santé au travail.

Suite au décret n° 2022-1031 du 20 juillet 2022 qui a précisé les principes et exigences encadrant la certification des SPSTI, le SMTI 82 a défini un plan d'actions visant à satisfaire aux exigences de la certification SPEC 2217 niveau 1, et a obtenu sa validation sans aucune non-conformité en date du 9 juin 2025.

Cette démarche marque également le début d'un engagement vers une amélioration continue, avec une mise en œuvre progressive des niveaux 2 et 3.



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Cette section présente la composition et les missions de l'équipe pluridisciplinaire, incluant médecins, infirmiers, préventeurs, secrétaires médicales et chauffeur-secrétaire médical. Elle détaille leurs rôles dans l'activité clinique, les actions en milieu de travail et les réunions collaboratives.

01

I. L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

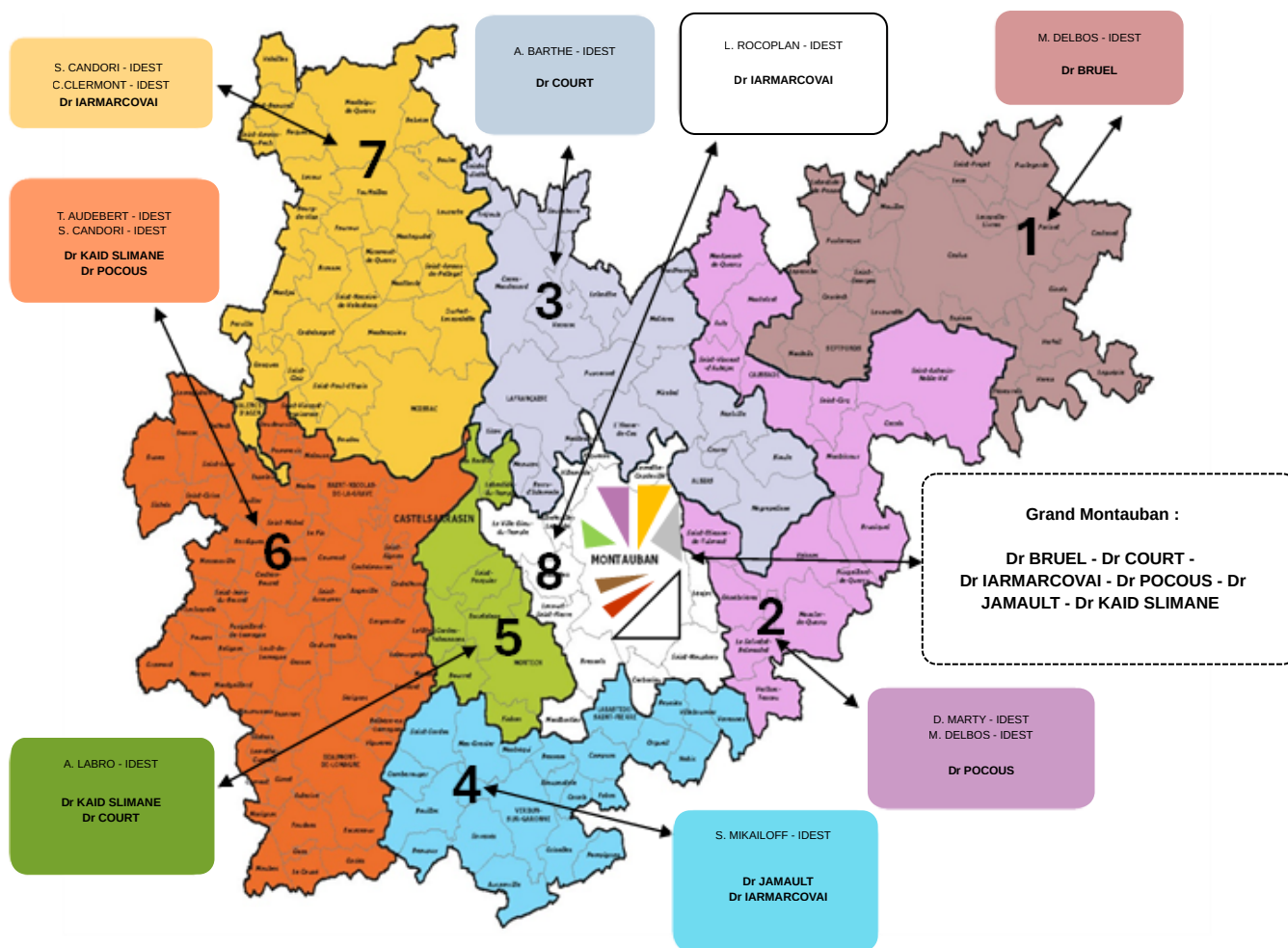
La sectorisation opérationnelle a été définie au SMTI 82 avec 2 secteurs « réglementaires » :



➤ Un secteur extérieur avec 8 zones géographiques (secteur/équipe),



➤ Un secteur dénommé le « Grand Montauban » partagé.



A. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

SERVICE MEDICAL					SERVICE TECHNIQUE & ORGANISATIONNEL		
SECTEUR	ÉQUIPE	MÉDECIN DU TRAVAIL	INFIRMIER(ÈRE)	SMAEP	ACCUEIL PRÉ-VISITE	THS	EXPERT
1	1	Dr BRUEL	M. DELBOS	B. TEIXEIRA	G. MARTIN G. BLOND	Équipe 1 : N. CRAIS E. LAROZA C. MALE L. VAL Équipe 2 : I. CARRE N. COLAS E. GRIEUMARD MJ. TRUIHLE	S. FEDOU L. GARRIOU D. LEVY J. REY N. SGHIR
2	2	Dr POCOUS	D. MARTY	B. FORNER			
3	3	Dr COURT	A. BARTHE	C. MARTINEZ			
4	4	Dr JAMAUULT	S. MIKAÏLOFF	V. RAMIREZ			
		Dr IARMARCOVAI					
5	5	Dr COURT	A. LABRO	S. BRUNELLO			
		Dr KAID-SLIMANE					
6	6	Dr KAID-SLIMANE	T. AUDEBERT S. CANDORI	S. TAILLANDIER			
		Dr POCOUS		J. JAMMES			
7	7	Dr IARMARCOVAI	C. CLERMONT S. CANDORI	G. GAROSTE			
8	8	Dr IARMARCOVAI	L. ROCOPLAN	M. GREMET C. BRISSET			

B. RÔLE ET MISSION



1. Les médecins du travail :



Conseillers des chefs d'entreprise, des salariés, des services sociaux et des représentants du personnel, ils interviennent pour éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Les activités du médecin du travail se répartissent en :

- Activité en milieu de travail.
- Activité clinique.
- Activités administratives et connexes dont la coordination de son équipe pluridisciplinaire.

→ Action en milieu de travail :

- Études de poste de travail : visite du poste, échange avec le salarié et l'employeur sur le poste, analyse éventuelle avec partenaire pluridisciplinaire (IPRP, CAP EMPLOI, cellule maintien...).
- Conseils à l'employeur : par téléphone, lors d'échanges oraux, par courriers.
- Conseils aux salariés (collectif) : lors des visites de postes, lors de rencontres.
- CSE : préparation, participation aux réunions, rédaction de rapports annuels d'entreprises et si besoin, études sur des problèmes spécifiques à la demande du CSE ou à son initiative.
- Enquêtes AT/MP : réalisées seul ou avec l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec le CSE ou non.
- Fiche d'entreprise : recherche documentaire, visite des locaux, analyse des situations de travail, rédaction, correction, restitution à l'employeur.
- Groupes de travail sur les branches professionnelles ou des thèmes particuliers.
- Actions de sensibilisation organisées dans le service ou dans les entreprises : qualité de vie au travail, violences sexistes et sexuelles ...

→ Activité clinique :

L'organisation de l'activité clinique a été profondément remaniée par le décret du 27/12/2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail, complété par la loi du 2/08/2021.

- Répartition des travailleurs en surveillance individuelle simple (SIS) ou en surveillance individuelle renforcée (SIR).
- Le suivi individuel est réalisé par les médecins du travail et par délégation par les infirmier(e)s, via des protocoles.



Au cours de ce suivi, le médecin ou l'infirmier(e) évalue avec les salariés leurs conditions de travail, prend connaissance de leurs problèmes de santé et de leurs difficultés à se maintenir en bonne santé (sur les plans physique, psychique et social). Le professionnel de santé met en lumière les interactions entre le travail et la santé du salarié et l'informe à cette occasion des risques professionnels.

Le médecin du travail détermine l'adéquation entre les exigences du travail et l'état de santé du salarié, peut proposer des adaptations de poste et prescrire des examens complémentaires nécessaires. Il peut également orienter les salariés vers un autre professionnel ou une autre structure.

Pour cela le médecin :

- contacte si besoin le médecin traitant, les services sociaux, les psychologues cliniciens, les médecins conseil,
- assure tous les relais utiles,
- rédige les courriers aux partenaires,
- consigne les données dans le dossier médical.

Suivi individuel de l'état de santé des salariés

Légende :

(0) **Cas particuliers :**
Attestation de non contre indication par le médecin du travail

- Habilitation de conduite dont CACES (Article R 4323-56)
- Habilitation électrique, travail sous tension (Article R 4544-10)

(1) **La périodicité est définie par le médecin du travail en fonction de l'âge et de l'état de santé du salarié, de ses conditions de travail et des risques auxquels il est exposé (Article R 4624-16)**

(2) **VIP = Visite d'Information et de Prévention**

(3) **EMA = Examen Médical d'Aptitude**

(4) **VI = Visite Intermédiaire**

(5) **Professionnel de santé =**
• Médecin du travail ou
• Infirmier(e) santé travail

= en alternance

NB : Tous les articles cités dans ce document sont issus du Code du Travail

Suivi Individuel
SI

Suivi Individuel Adapté
SIA

Suivi Individuel Renforcé
SIR

Pour qui ?	Délai d'embauche ?	Délai pour suivi périodique ?	Type de visite ?	Vu par qui ?	Document remis ?
Cas général	Dans les 3 mois de la prise de poste (2 mois pour les apprentis)	5 ans ⁽¹⁾ maximum	VIP ⁽²⁾	Professionnel de santé ⁽⁵⁾	Attestation de suivi ⁽⁰⁾ Attestation de non contre indication
< 18 ans	Avant affectation au poste	5 ans ⁽¹⁾ maximum	VIP ⁽²⁾	Professionnel de santé ⁽⁵⁾	Attestation de suivi
Agents biologiques groupe 2 Champs électromagnétiques (sauf dépasés Décret 2016-1074)	Avant affectation au poste	3 ans ⁽¹⁾ maximum	VIP ⁽²⁾	Médecin à l'embauche puis Professionnel de santé ⁽⁵⁾	Attestation de suivi
Travailleurs de nuit	Dans les 3 mois de la prise de poste	5 ans ⁽¹⁾ maximum	VIP ⁽²⁾	Professionnel de santé ⁽⁵⁾	Attestation de suivi
Travailleurs handicapés ou titulaires d'une pension d'invalidité	Avant affectation au poste	4 ans ⁽¹⁾ maximum	EMA ⁽³⁾	Médecin ⁽⁵⁾	Avis d'Aptitude
Femme enceinte, venant d'accoucher, allaitante	Avant affectation au poste	2 ans après l'EMA ⁽³⁾	VI ⁽⁴⁾	Professionnel de santé ⁽⁵⁾	Attestation de suivi
Agents biologiques groupes 3 et 4 Agents Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR) 1A et 1B Amiante Risque hyperbare Plomb Rayonnements ionisants (Catégorie B) Chute de hauteur lors du montage et démontage des échafaudages Manutentions manuelles >55kg Article R 4541-9 Liste déclarée par l'employeur Article R 4624-23	Avant affectation au poste	1 an	EMA ⁽³⁾	Médecin ⁽⁵⁾	Avis d'Aptitude
< 18 ans si travaux réglementés Rayonnements ionisants (Catégorie A)	Avant affectation au poste				



05.63.21.44.00 - info@smti82.fr - www.smti82.fr

Décembre 2025 - Par Service Communication SMTI 82

Les activités cliniques et les actions en milieu de travail sont complémentaires et indissociables : elles se nourrissent l'une l'autre ; c'est toute la spécificité de l'activité du médecin du travail. Ces activités doivent être consignées dans le dossier médical du salarié ou de l'entreprise.

• Débriefing avec l'infirmier(e) :

Le médecin et l'infirmier(e) analysent les situations problématiques rencontrées par l'infirmier(e) lors des entretiens infirmiers, décident de revoir ou d'orienter les salariés si nécessaire. Ils croisent leurs constatations pour comprendre les problématiques de fonctionnement des entreprises.

→ Activités connexes :

a. Dans le service :

Réunions de groupes de travail nécessaires au bon fonctionnement du service :

- Réunions des équipes pluridisciplinaires.
- Réunions métiers.
- Réunions nécessaires au fonctionnement du SMTI 82 : projet de certification, commission médico technique, commission de contrôle, conseil d'administration.



b. Avec les partenaires extérieurs :

- Lien avec l'ARS.
- Travail en partenariat avec des organismes extérieurs : ASTI, CSIERESO, CAP EMPLOI, CPAM, CARSAT, ARACT, DREETS Occitanie notamment dans le cadre du PRST 4 concernant l'axe de la santé des femmes avec les violences sexiste et sexuelle.
- Participation d'un médecin du travail à l'équipe technique de la Commission des Droits à l'Autonomie pour les Personnes Handicapées (CDAPH).
- Réunions de la Société de Médecine du Travail de Midi Pyrénées (SMTMP).
- Participation aux enquêtes et à la veille sanitaire.

2. Les Secrétaires Médicales Assistantes des Équipes Pluridisciplinaires (SMAEP) :



Depuis la mise en place de l'équipe pluridisciplinaire la SMAEP participe à l'organisation des visites médicales, et des entretiens infirmiers, à l'organisation de l'activité en milieu de travail (prise de Rdv, classement des dossiers).

Secrétariat médical :

- **Installation** du matériel, gestion des documents rapportés de l'extérieur, organisation de la journée.
- **Courrier** : traite le courrier, mails, messages, fax. Frappe, copie et envoi de courriers médicaux, administratifs, rapports, fiches d'entreprise...
- **Enregistre** : les résultats biologiques, les AT/ MP, vaccinations.
- **Traite** les nouveaux adhérents : vérification des informations des salariés.
- **Classement** : des dossiers médicaux, des résultats d'analyses médicales, des AT, des courriers divers, des e-mails.
- **Planification** : organisation du planning journalier du médecin, de l'infirmier(e), de l'interne sur informatique, coordination et planning des locaux extérieurs. Planification des visites de reprise et occasionnelle, des nouveaux adhérents, des embauches, des salariés à revoir, des visites périodiques avec l'aide de la liste des convocables. Edition et envoi des convocations : mise sous pli, e-mails.
- **Appels téléphoniques** : prise de RV, note les messages pour le médecin et l'infirmier(e), les interrogations et/ou litiges des employeurs et/ou des salariés, gère l'urgence d'un appel d'un médecin traitant ou d'un médecin conseil. Prise des rendez-vous auprès de psychologue clinicienne du travail, des IPRP, du CAP EMPLOI, du Service de pathologies professionnelles, de la MDPH... Rappels constants de la réglementation auprès des employeurs.
- **Tiers-temps** : prise de Rdv auprès des employeurs, liaison avec les IPRP, saisie des AT. Préparation des renseignements concernant l'entreprise. Saisie informatique des convocations et compte-rendu des CSSCT, étude de postes, courriers employeurs ...
- **Tâches diverses** : rappelle au médecin des Rdv, son planning, ses messages. Remplace les collègues secrétaires médicales ou secrétaires chargées d'accueil (congés et pauses). Assiste aux réunions de fonctionnement et formation continue.
- **Archivage** : des dossiers médicaux, des courriers et des e-mails.

Visites médicales ou entretiens infirmiers :

Avant la visite :

Prépare et recherche les dossiers pour la journée de visites. Accueille le salarié, crée ou met à jour le dossier informatique ou papier si nécessaire.

Réalise les examens complémentaires : test visuel, audiogramme, analyse urinaire, exploration fonctionnelle respiratoire.

Après la visite : Classe les documents médicaux apportés par le salarié dans les dossiers informatiques ou papier. Tape les courriers nécessaires, prend les rendez-vous pour l'étude de poste.

L'activité de la secrétaire médicale s'exerce dans des lieux et des structures très variés : au service, dans les entreprises, dans les centres annexes, dans les locaux mis à disposition par les mairies, les centres médico-sociaux.

3. Le chauffeur secrétaire médical:



Conduit et installe le camion médical dans les différents lieux, sur tout le département. Il veille au bon entretien du camion.

- Il aide les médecins du travail à la préparation des visites médicales et il saisit les fiches sur informatique.
- Il accueille les salariés lors des entretiens infirmiers.
- Il assure aussi les missions de secrétaire médical.



4. L' infirmier et les infirmières en santé travail – IDEST :



L'IDEST relève du Code de la Santé Publique et du Code du Travail. Il (elle) agit au sein de l'équipe pluridisciplinaire, dans le cadre d'un protocole établi avec le médecin du travail. Ce protocole précise les activités que celui-ci lui confie.

Dans le domaine de la santé au travail, l'infirmier(e) exerce son rôle sous l'autorité fonctionnelle du médecin du travail mais reste responsable de ses actes. Comme pour tous les professionnels du SMTI 82, ses missions sont exclusivement préventives, à l'exception des situations d'urgence.

L'activité de l'IDEST se répartit entre les Entretiens Infirmiers Santé Travail (ESTI), les échanges et concertations dans l'équipe et les Actions en Milieu de Travail (AMT).

• L'entretien infirmier :

L'IDEST réalise ces entretiens santé travail à l'aide d'une trame élaborée en collaboration avec le médecin. Lors de cet entretien, l'infirmier(e) recueille différentes informations concernant les évènements de santé personnels, familiaux et professionnels dans le but d'une prise en charge holistique du salarié.

L'IDEST questionne le salarié sur son poste actuel et ses contraintes mais l'informe aussi sur les risques liés à son activité ainsi que sur les moyens de protection et de prévention. Elle note ces éléments dans le dossier santé travail pour en assurer la traçabilité. L'IDEST fait le lien entre le travail réel et les ressources physiques et psychiques du salarié.

L'objectif principal de l'entretien infirmier est donc d'évaluer l'impact du travail sur la santé des travailleurs et les difficultés à tenir le poste de travail.



- **Action en milieu de travail :**

- Connaissance des postes et des situations de travail : la prise de poste a nécessité de mettre en place la visite des entreprises afin de connaître les différents postes de travail et mieux comprendre l'activité et les risques auxquels sont exposés les salariés.
- Réalisation de métrologies biologiques : certaines métrologies nécessitent l'intervention d'un personnel de santé dans la mesure où sont recueillies des données de nature médicale. C'est le cas des cardio-fréquencemètres ; ils sont réalisés en collaboration avec l'IPRP qui réalise une étude de poste le jour de la réalisation de la mesure.
- CSE : la participation aux CSE peut se faire par délégation du médecin de travail après échange avec ce dernier sur les différents points de l'ordre du jour de la réunion.
- Actions de sensibilisation : les IDEST participent à des actions de sensibilisation auprès des salariés organisées dans le service ou dans les entreprises : bruit, risque chimique, addictions, violences sexiste et sexuelle ...
- Participation à la réalisation de la fiche d'entreprise avec les IPRP. Après observation des postes de travail, identification des risques, dialogues avec les salariés et l'employeur, un rapport est réalisé et soumis au médecin du travail qui peut, à son tour, y apporter des modifications ou des remarques.



- **Activités connexes :**

- a. **Dans le service :**

La mise en place de ces équipes entraîne un besoin de concertation entre ses différents membres. Les outils de communication tels que les mails ou les tableaux récapitulatifs permettent d'avoir des informations mais il reste indispensable aux acteurs de se rencontrer pour croiser leurs regards sur les différentes situations et pouvoir notamment passer de la vision individuelle à la vision collective par la mise en commun et la synthèse des informations recueillies.

- Les réunions MDT / IDEST permettent d'échanger sur les dossiers médicaux et toujours dans le but d'un meilleur suivi des salariés. Le MDT et l'IDEST sont tenus au secret médical et professionnel. À la suite de ces réunions, le médecin décide de revoir un ou plusieurs salariés ou décide avec l'IDEST de la conduite à tenir.
- Les réunions d'équipe pluridisciplinaire permettent de se réunir avec le préventeur généraliste de l'équipe et si besoin un préventeur expert et de discuter autour des problématiques de santé rencontrées, dans le but d'établir un suivi des entreprises et d'organiser au mieux le travail. Cette réunion permet le suivi des actions envisagées à la suite des échanges entre les différents professionnels.
- Les réunions de pôle ont pour but de faciliter l'organisation du travail dans le pôle puisque certaines personnes partagent leur activité sur deux équipes.
- Réunions nécessaires au fonctionnement du SMTI 82 : participation de deux des infirmières à chaque CMT.

b. Avec les partenaires extérieurs :

Travail avec des organismes extérieurs : CAP EMPLOI, CARSAT.



5. Les préventeurs :

Les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) répondent à l'obligation réglementaire des services de prévention et de santé au travail de constituer des équipes pluridisciplinaires autour des médecins du travail.

Leur démarche s'effectue en cohérence avec celle du médecin du travail.

Ils constituent une équipe pluridisciplinaire associant plusieurs compétences de généralistes et de spécialistes dans les différents domaines de la prévention (ergonomie, toxicologie, métrologie, psychologie du travail, psychologie sociale, organisations de travail, conduite de projet, etc.).

Ils participent à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, dans un objectif exclusif de prévention.

Leur statut garantit leur indépendance, leur impartialité et leur liberté d'accès aux lieux de travail et d'information.

Ils sont tenus au secret des dispositifs industriels, des éléments techniques et organisationnels ayant un caractère confidentiel.

Au niveau des IPRP, il est possible de distinguer les Techniciennes en Hygiène et Sécurité qui sont des préventeurs généralistes et les préventeurs experts qui sont spécialisés dans un domaine spécifique (ergonomie, toxicologie, risques psycho-sociaux).

5.1. Préventeurs généralistes :

Les Techniciennes en Hygiène et Sécurité assistent les médecins du travail et/ou les préventeurs experts dans leur activité en milieu de travail.

Elles effectuent des interventions en entreprise dans un but de prévention de la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs et contribuent à l'amélioration des conditions de travail.

Elles participent à l'organisation et l'administration des projets de prévention, ainsi qu'à la promotion de la santé au travail et aux actions du service dans ces mêmes entreprises. Elles font partie de l'équipe pluridisciplinaire sous la coordination d'un ergonomiste.

Nature des interventions en entreprises :

- Actions de métrologies le type d'intervention (bruit, éclairage, vibration) : observation, mesures et rédaction de rapports.
- Réalisation de fiches d'entreprise et études de poste.
- Études de poste de 1er niveau (observation de l'activité réelle, et compte rendu).
- Aide et accompagnement au Document Unique.
- Participation aux CSSCT.
- Animation de séances d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la prévention en entreprise et de façon plus générale sur l'organisation.

5.2. Les Préventeurs spécialistes :

Leur démarche s'effectue en cohérence avec celle du médecin du travail et des préventeurs généralistes.

Ils effectuent des interventions spécifiques en entreprise sur des domaines comme l'ergonomie, la toxicologie, les risques psycho-sociaux mais aussi sur des thématiques plus globales comme :

- l'aide à la conception des lieux et situations de travail,
- des démarches d'accompagnement sur des risques spécifiques,
- l'aide et accompagnement au Document Unique,
- la participation aux CSSCT,
- la participation au PRST,
- la réalisation de fiches d'entreprise et études de poste,
- l'animation de séances d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la prévention en entreprise et de façon plus générale sur l'organisation.

5.2.1 Ergonomie :

Ces interventions consistent à comprendre le travail et visent à proposer des pistes d'amélioration de ses conditions d'exécution.

Nature des interventions en entreprises :

- Conseils et accompagnement des entreprises concernant la méthodologie de l'évaluation des risques professionnels (physique et psychosociaux)/élaboration du document unique.
- Analyse des postes et situations de travail :
 - observation de l'activité réelle des opérateurs,
 - questionnaires ou grilles d'évaluation, entretiens,
 - photos, vidéos.
- Accompagnement sur des projets de conception.
- Maintien dans l'emploi de salarié



5.2.2 Toxicologie :

Nature des interventions en entreprises :

- Aider les entreprises à réaliser l'évaluation globale du risque chimique et biologique et/ou au poste de travail.
- Donner des conseils et des avis en matière d'utilisation, de substitution d'un produit (en particulier pour les produits chimiques contenant des agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques), de prévention collective (aspiration/ventilation, capotage), sur un procédé de fabrication.
- Effectuer de la veille réglementaire et technologique sur des produits, du matériel, des technologies.
- Sensibiliser, informer sur la connaissance et la prévention du risque chimique et biologique auprès des chefs d'entreprises et des salariés (protection individuelle, étiquetage, manipulation et stockage de produits chimiques, lecture et rédaction de fiches de données de sécurité).
- Coordonner des groupes de travail en entreprise en fonction des demandes.
- Fiche d'entreprise.



6. La psychologue clinicienne du travail

Le SMTI 82 a recruté en interne une psychologue clinicienne du travail à compter du 1er septembre 2025. Sa mission s'inscrit pleinement dans le dispositif « souffrance au travail ».

Elle intervient notamment à travers :

- des entretiens individuels, sur orientation des équipes médicales, dans le cadre de la prévention des troubles psychiques en lien avec le travail et de l'aide au maintien dans l'emploi des salariés en situation de souffrance psychique aiguë ;
- des recommandations en termes d'interventions collectives ;
- l'orientation vers des dispositifs externes spécialisés si nécessaire.

Elle participe également à l'élaboration et à l'animation d'actions de sensibilisation dans le cadre de projets collectifs d'intervention en entreprise.

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ET DE LA POPULATION SUIVIE

Analyse du profil des entreprises (secteurs, tailles) et des salariés suivis, avec une répartition sociodémographique (âge, sexe). L'accent est mis sur la prédominance des TPE parmi les adhérents.

02

II. CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ET DE LA POPULATION SUIVIE

A. Effectifs pris en charge

En 2025 l'association a assuré le suivi de **41 438 salariés** :

- Dont 24,4% en SIR.
- Dont 996 intérimaires.



B. Taille des entreprises

La répartition de nos **4 463 adhérents** reste la même. Nous avons près de 80 entreprises dotées de CSSCT locaux.

Taille de l'entreprise et répartition du nombre d'entreprises :

Répartition des adhérents par taille

Catégorie entreprise	# adhérents actifs ou suspendus	% adhérents actifs ou suspendus
☒ Entreprise privée	4 460	99,9%
0 - Aucun salarié suivi	306	6,9%
1 - Moins de 11 salariés	3 361	75,3%
2 - Entre 11 et 49 salariés	654	14,7%
3 - 50 salariés et plus	139	3,1%
☒ Entreprise publique	3	0,1%
2 - Entre 11 et 49 salariés	1	0,0%
3 - 50 salariés et plus	2	0,0%
Total	4 463	100,0%

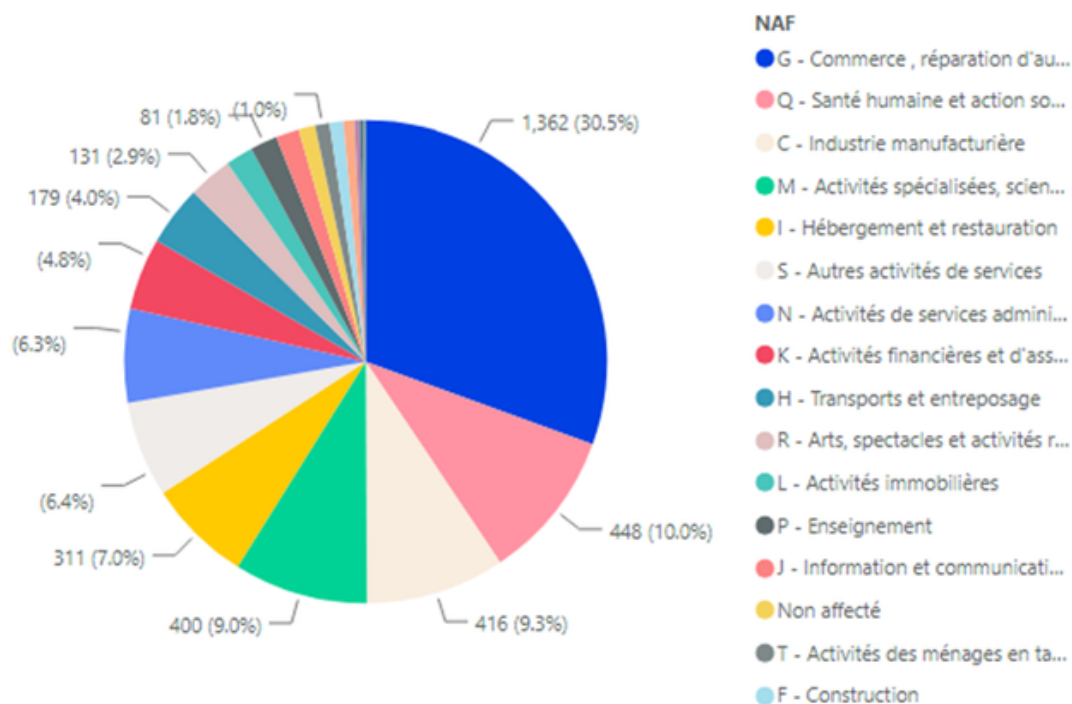
Cette répartition ne tient pas compte de l'appartenance de petites structures à des entités beaucoup plus importantes (exemple : les banques qui sont souvent comptabilisées en moins de 10 salariés), ou à l'éclatement en structures « filles » de taille modeste (moins de 50) en entités réparties sur tout le département et même au-delà (exemples : associations d'aide à la personne, agences d'intérim) dotées de CSE nationaux. Une étude de l'INSEE précise que 33% des entreprises de 10 salariés appartiennent à un groupe, 54% des entreprises de 20 salariés et 80% des entreprises de plus de 50 salariés.

À noter que l'activité principale du SMTI 82 est majoritairement liée aux TPE.



C. Secteur d'activité (code naf)

Répartition des adhérents par NAF



D. Caractéristiques socio-démographiques de la population suivie

Caractéristiques sociodémographiques de la population suivie.

Caractéristiques sociodémographiques	Répartition	Pourcentages
Sexe	Femme	49.9%
	Homme	50.1%
Age	<20ans	4.4%
	20-29ans	16.6%
	30-39ans	23.0%
	40-49ans	25.9%
	50-59ans	23.1%
	>60ans	7%

L'ACTIVITÉ MÉDICALE

Synthèse des actes médicaux réalisés, comprenant les visites médicales, examens complémentaires et orientations médicales. Les principales pathologies professionnelles identifiées sont les TMS.

03

III. L'ACTIVITÉ MÉDICALE

1. Actes cliniques

Au total

Le service a enregistré, en 2025, 19 063 visites médicales/entretiens infirmiers/autres. Il faut noter toutefois que certains salariés sont vus plusieurs fois. Nous enregistrons le maintien de la tendance haute des visites de reprise.

Type visite	# visites	% visites
VIP	10 493	55,0%
VIP initiale	6 974	36,6%
VIP périodique	2 456	12,9%
VIP intermédiaire	1 025	5,4%
VIP d'affectation non SIR	38	0,2%
À la demande	2 668	14,0%
Demande du salarié	1 057	5,5%
Demande du méd. du travail	750	3,9%
Demande de l'employeur	732	3,8%
Demande de l'IDEST	129	0,7%
Reprise	2 465	12,9%
Reprise après maladie non professionnelle	1 672	8,8%
Reprise après accident pro	416	2,2%
Reprise après maternité	291	1,5%
Reprise après maladie professionnelle	86	0,5%
EMA	1 854	9,7%
EMA d'embauche	1 124	5,9%
EMA périodique	617	3,2%
EMA d'affectation SIR	113	0,6%
Pré-reprise	1 519	8,0%
Pré-reprise à la demande du salarié	1 238	6,5%
Pré-reprise à la demande du méd. conseil	114	0,6%
Pré-reprise à la demande du méd. du travail	85	0,4%
Total	19 063	100,0%

TOTAL : 19 063

Visites Médicales

8 498 (1)

Entretiens infirmiers

10 565 (2)

Grâce aux délégations faites aux infirmiers et aux réformes successives, les médecins peuvent se dégager du temps pour se consacrer aux visites qui concernent les cas complexes et/ou les postes à risques. Pour autant, le suivi individuel réglementaire s'avère de plus en plus difficile à réaliser sauf à recruter des médecins dans un contexte de pénurie ... et/ou à recruter de façon exponentielle le nombre des IDEST.

(1) Un médecin ETP réalise 1 550 actes / an (> 8 498 actes réalisés par 5,5 MDT ETP)

(2) Un(e) infirmier(e) réalise 1 400 actes / an (> 10 565 actes réalisés par 7,5 IDEST ETP)

2. Examens complémentaires

Examens Prescrits :

Les principaux examens complémentaires prescrits (sans contrôle le plus souvent de leur réalisation effective) restent :

- Le contrôle du statut sérologique vaccinal pour l'hépatite B.
- La recherche d'une imprégnation alcoolique.
- Un bilan biologique hépato rénal pour les salariés exposés à des produits chimiques (ou le dosage dans le sang et les urines des produits eux-mêmes quand ceci est possible) dont certains sont détaillés ci-dessous.
- La réalisation de scanner/EFR pour les salariés exposés à l'amiante ou à des poussières.
- La réalisation de tests tuberculiques (IDR) et radio du thorax à la recherche d'un comptage tuberculeux.

Ces examens sont réalisés dans les cabinets de radiologie, à l'hôpital ou dans des laboratoires d'analyse sanguine.

Examens réalisés dans le Service :

Des audiogrammes, visiotests et analyses d'urine sont effectués lors de la visite médicale et des entretiens infirmiers par les secrétaires médicales assistantes de l'équipe pluridisciplinaires (SMAEP).

Vaccinations : les vaccinations obligatoires prévues par la législation (Hépatite B, DT Polio, test tuberculinique, fièvre typhoïde) ou recommandées pour certaines professions (leptospirose, grippe) sont à la charge de l'employeur et prescrites ou pratiquées par le médecin du travail.

3. Maladies professionnelles :

Les maladies professionnelles prédominantes restent des TMS du tableau n°57, avec des problèmes d'épaules ou de poignets de plus en plus fréquents. On peut penser qu'il y a une sous-déclaration des maladies professionnelles.



4. Orientations :

4.1 Médicales

Près de 2 320 salariés ont été réorientés par le SMTI 82 vers :

- essentiellement la cardiologie/Hypertension Artérielle, la rhumatologie, l'ophtalmologie et l'ORL, comme les années précédentes ;
- le médecin traitant pour arrêt maladie quand leur état de santé est jugé incompatible avec une reprise du travail, le plus souvent, ou un maintien dans l'emploi de manière temporaire ;
- la consultation de Pathologie Professionnelle.

D'autres réorientations existent aussi vers :

- les psychologues en interne et externe (ASTI),
- les Services Sociaux de la CARSAT,
- le Service Maintien de CAP EMPLOI 82-31 Nord,
- la cellule PDP avec comme partenaire CSIERESO.

4.2 Entretiens en psycho-clinique du travail

Recrutement d'une psychologue clinicienne en interne à raison de trois jours par semaine.

Il existe également un **dispositif d'urgence** (> de type décès d'un collègue par exemple, nommé **psychotrauma**) que l'on peut mobiliser si un événement aigu se produit dans une de nos entreprises adhérentes.

- 4 journées réalisées sur l'année.



4.3 Service Maintien de CAP EMPLOI 82-31 Nord

Les mesures mises en œuvre pour assurer le maintien sont :

- adaptations de poste avec aide financière de l'AGEFIPH,
- RLH (Reconnaissance de la lourdeur du Handicap),
- invalidités,
- temps partiel thérapeutique,
- formation,
- aides techniques,
- études ergonomiques,
- prestations spécifiques pour les pathologies psychiatriques et les personnes cérébro lésées.

Plusieurs mesures peuvent être mobilisées pour une même situation.

Depuis janvier 2011, une permanence hebdomadaire est organisée dans les locaux du SMTI 82: cette proximité facilite l'effectivité de la pluridisciplinarité (échanges, réactivité, visites urgentes).

L'ACTIVITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

O4

Présentation des interventions du Service Technique et Organisationnel (STO) et des préventeurs. Les types d'actions (études de poste, métrologies, CSSCT) sont détaillés avec des statistiques d'intervention.

IV. L'ACTIVITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

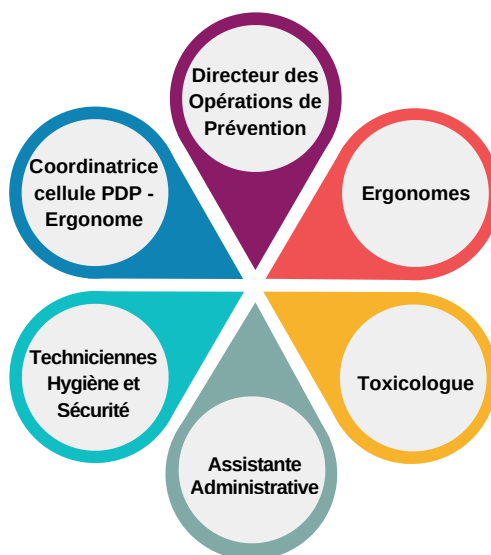
1. Organisation du service technique et organisationnel :

1.1. La pluridisciplinarité :

La pluridisciplinarité a été développée dès 2005-2006 avec la collaboration d'une structure en externe. En 2009, le recrutement d'un IPRP en interne a été le démarrage de la création d'un service composé de l'ensemble des compétences pluridisciplinaires.

En 2025, le STO du SMTI 82 regroupe :

- 1 Directeur des Opérations de Prévention
- 8 Techniciennes Hygiène et Sécurité (dites IPRP généralistes),
- 1 Toxicologue (IPRP spécialiste),
- 2 Ergonomes (IPRP spécialistes),
- 1 coordinatrice cellule PDP- Ergonome (IPRP spécialiste),
- 1 Assistante administrative.



En termes d'organisation, le service est engagé dans une démarche de progrès afin d'améliorer son fonctionnement et la qualité du service rendu aux entreprises.

Pour ce faire, le service souhaite s'appuyer sur le nouveau cadre stratégique en matière de santé et sécurité au travail fixant des orientations politiques européennes. Il se décline au niveau national au travers du PST en énonçant dix objectifs prioritaires articulés autour de trois axes principaux :

- Donner la priorité à la **prévention primaire** et au développement de la culture de prévention ;
- Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de **maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise** ;
- Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention, en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des **PME-TPE**.

Ainsi, le STO a choisi de prioriser ses moyens sur le développement de la prévention primaire en direction des PME-TPE.

Pour couvrir l'ensemble des 7 zones géographiques de manière équitable, il a été décidé pour les préventeurs généralistes de découper le département en deux secteurs géographiques de manière à :

- favoriser le travail en équipe,
- équilibrer la charge de travail,
- améliorer la réactivité de prise en charge des demandes,
- développer les projets collectifs,
- développer la prévention primaire par une démarche de gestion de secteur.

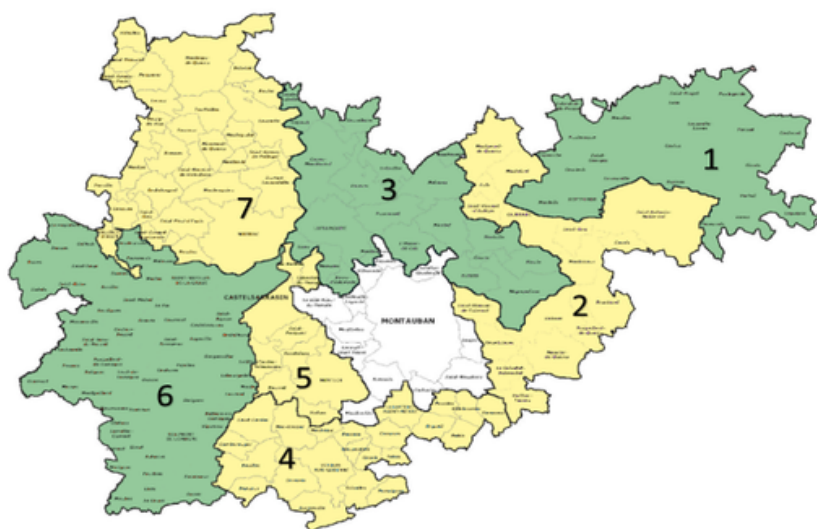
Chaque zone géographique (verte et jaune) est composée de 4 Techniciennes Hygiène et Sécurité. Une régulation collective sur l'ensemble du secteur est néanmoins conservée pour les périodes de fortes activités, congés, absences imprévues, etc.

Équipe 1 :

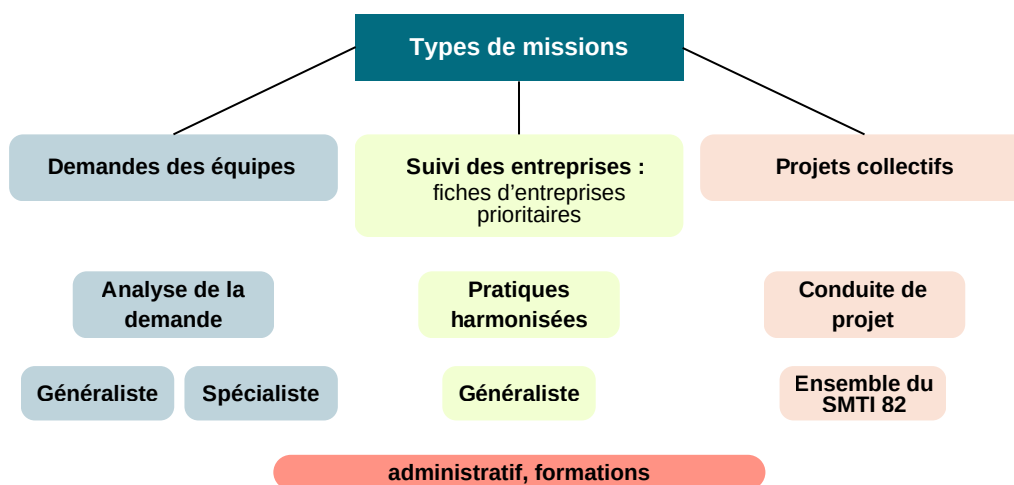
- N. CRAIS
- E. LAROZA
- C. MALE
- L. VAL

Équipe 2 :

- I. CARRE
- N. COLAS
- E. GRIEUMARD
- M.J. TRUIHLE



Leurs missions se déclinent en trois grandes catégories :



Les préventeurs spécialistes, quant à eux, restent transverses sur l'ensemble du département.

Enfin, pour mieux appréhender la question du pilotage global de la charge de travail, du sens du travail, de l'équité et du temps passé sur chaque action, une coordination centralisée au sein du STO est en place.

1.2. Méthodologie d'intervention :

Les propositions et les demandes d'intervention sont analysées dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire. Elles sont décidées en fonction des problématiques constatées lors des visites médicales, des visites d'information et de prévention, des entretiens infirmiers ou des différentes interventions à la demande de l'entreprise.

L'intervention ne peut être efficace que si la direction de l'entreprise adhérente s'implique dans le processus.

La méthodologie de l'intervention appartient à l'intervenant désigné. Ses conclusions sont transmises et analysées en équipe pluridisciplinaire avant de faire l'objet d'une restitution en entreprise.

Organisation du travail en équipe pluridisciplinaire :

Étape 1 : les médecins du travail perçoivent un besoin lors des visites médicales ou lors des actions en milieu de travail ; il s'agit exceptionnellement d'une demande spontanée de l'employeur.

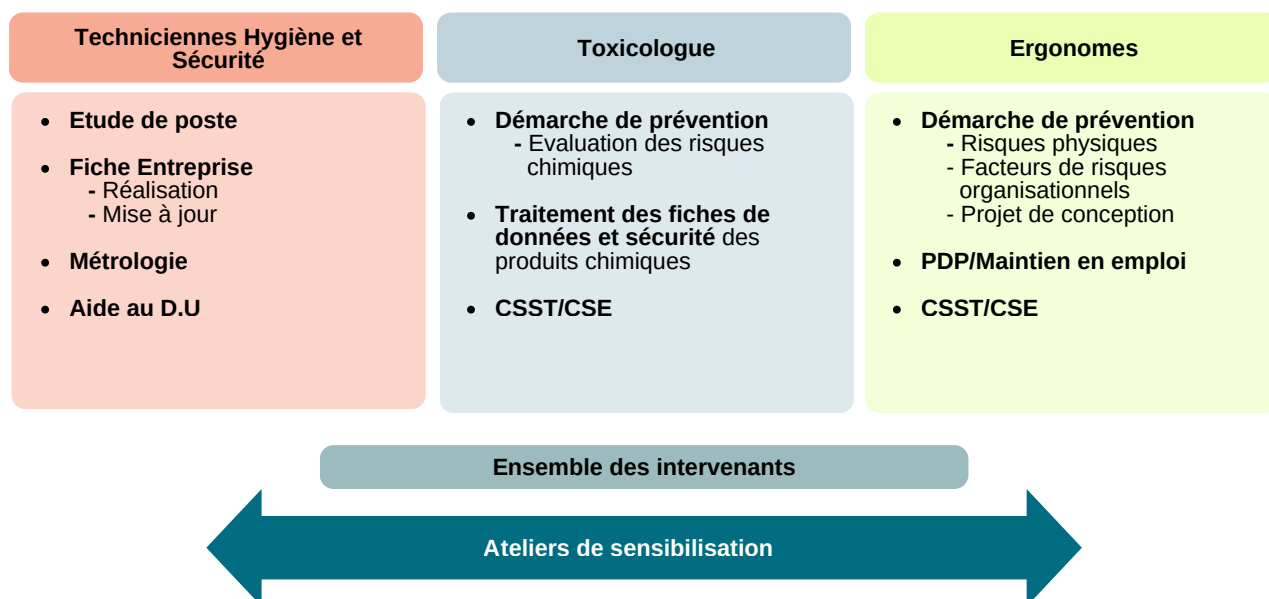
Étape 2 : analyse de la demande et étude de faisabilité avec les préventeurs.

Étape 3 : présentation de l'action dans l'entreprise par les intervenants du service.

Étape 4 : mise en œuvre de l'action par les préventeurs avec ou en lien avec le médecin du travail.

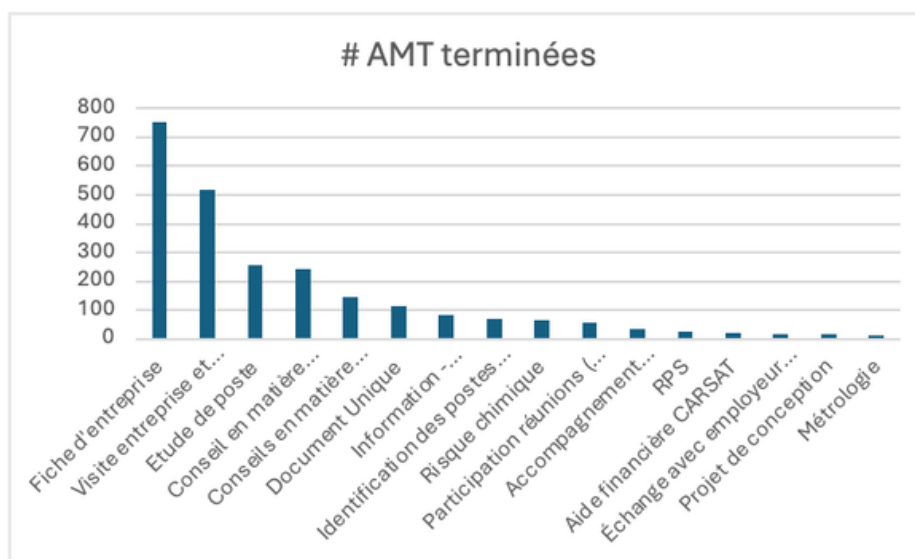
Étape 5 : élaboration du document de restitution par le préventeur en collaboration avec le médecin du travail.

Étape 6 : retour à l'entreprise par écrit, généralement lors d'une réunion de restitution par l'ensemble des intervenants.



1.3 Types d'actions :

Classement par types d'action



Type	#AMT terminées
Fiche d'entreprise	754
Visite entreprise et échange employeurs	534
Etude de poste	256
Conseil en matière d'amélioration des lieux et situations de travail	242
Conseils en matière d'aménagements des postes de travail	146
Document Unique	114
Information - Sensibilisation - Formation	114
Identification des postes à risques et/ou C2P	70
Risque chimique	65
Participation réunions (CSE, CSSCT...)	56
Accompagnement spécifique risques physiques	35
RPS	24
Aide financière CARSAT	23
Projet de conception	15
Métrologie	11
Total	2 427

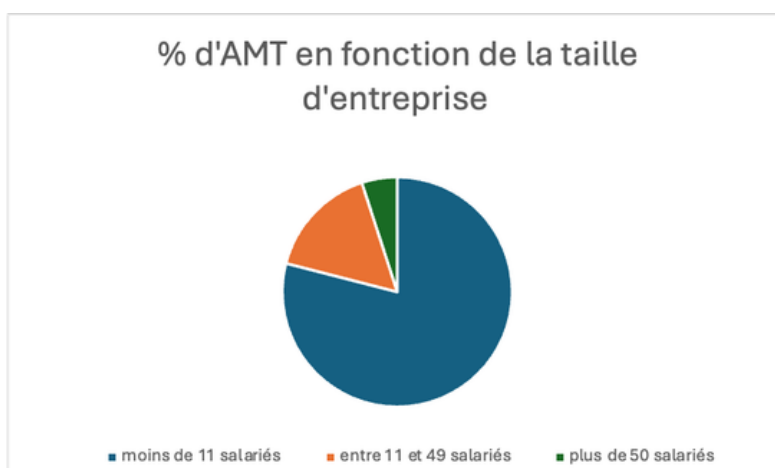
Synthèse :

Le nombre d'actions menées en milieu de travail est en nette augmentation par rapport aux années précédentes. La mise en place d'un plan de rattrapage des fiches d'entreprise a permis d'aller à la rencontre d'entreprises qui n'avaient encore jamais bénéficié d'actions de prévention.

Par ailleurs, l'instauration de procédures dans le cadre de la certification a contribué à harmoniser les pratiques et à améliorer l'efficacité globale des actions menées.

c- Typologie des entreprises accompagnées :

Le département du Tarn-et-Garonne est composé essentiellement de petites entreprises.



Taille entreprise	2025 (% d'intervention)
Moins de 11 salariés	79%
Entre 11 et 49 salariés	16%
Plus de 50 salariés	5%

La majorité des actions a été menée auprès des TPE. Elles constituent en effet notre cœur de cible, dans la mesure où elles ne disposent généralement ni des moyens humains et financiers, ni d'une culture de prévention suffisamment structurée.

2. Les actions collectives

2.1 Les orientations stratégiques :

De nombreuses études démontrent que la bonne santé au travail est le fruit d'une participation active, constructive, du chef d'entreprise et de l'intéressé.

En effet, le travail, lorsqu'il est investi par l'entreprise, peut devenir source de satisfaction voire de bien-être et donc de bonne santé.

Il faut rendre **acteur le chef d'entreprise** car une grande partie de la prévention se joue avant tout dans **les prises de décisions du quotidien** (gérants, directeurs, managers...), pour exemples simples :

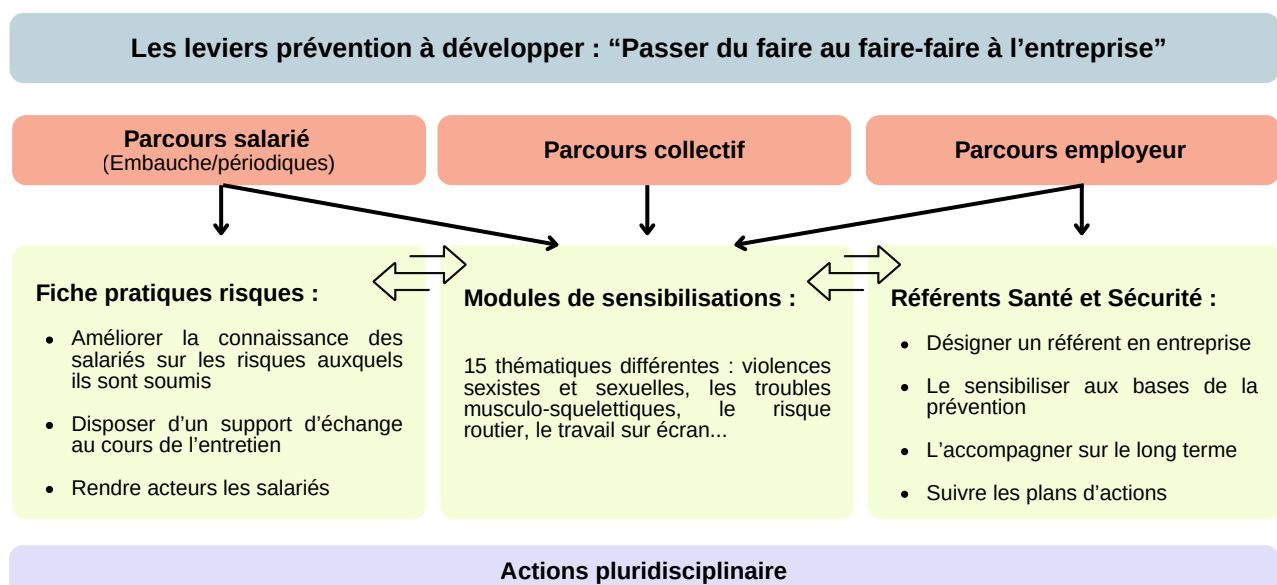
- ✱ un achat de matériel où l'on peut intégrer dans le choix des éléments de sécurité, bruit, ergonomie, etc.,
- ✱ une modification d'organisation (horaires, plannings, méthodes) qui prendrait en compte le fonctionnement du corps humain, rythme biologique, vigilance etc.

De la même manière, la participation active du travailleur à la construction de son état de santé au travail est donc indispensable en matière de prévention des risques professionnels.

Il est bien évident que dans cette configuration, l'intervention du sujet acteur de sa santé au travail va être un relais puissant au niveau individuel et collectif pour la transformation des situations de travail.

Du fait de ces constats, le SMTI 82 souhaite développer de nouveaux projets où les préventeurs deviennent des accompagnateurs/promoteurs de cette action de transformation.

Cet objectif pourrait se traduire par la création d'un « parcours prévention » pour le salarié et le chef d'entreprise afin de favoriser l'autonomie pourvoyeuse de changement pour l'amélioration des conditions de travail :



2.2 Actions collectives

Pour l'année 2025, plusieurs actions collectives ont été menées en partenariat avec la CARSAT et/ou la DREETS Occitanie. Les thématiques de travail sont les suivantes :

Actions CPOM

Projets prévus dans le cadre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Le CPOM est un cadre contractuel établi entre le SPSTI et l'État, représenté par la DREETS et la CARSAT. Il fixe, pour une durée de 5 ans, des objectifs stratégiques, des indicateurs de suivi et les moyens mobilisés pour garantir la qualité, l'efficacité et l'accessibilité des services rendus en santé au travail.

Le CPOM 2025-2030 fixe un cadre autour de 2 thématiques choisies :

- Volet prévention de la désinsertion professionnelle (axe obligatoire)
- Volet troubles musculosquelettiques (axe facultatif)

Action sur les substances Cancérigène, Mutagène et Reprotoxiques (CMR)

Durant l'année 2025 :

- des campagnes de prélèvements ont été réalisées avec l'accord de l'entreprise pour une estimation de l'exposition au poste de travail en partenariat avec le laboratoire de la CARSAT de Bordeaux.
- des actions dans le but de diminuer l'exposition aux CMR ont été effectuées en entreprise.
- des actions de sensibilisation collectives ont été menées sur des entreprises ayant des produits CMR.

L'action se poursuit en 2026 par des prélèvements atmosphériques, la traçabilité des expositions, le suivi médical des salariés.

Action sur les CMR au niveau des sous-traitants de l'aéronautique (PRICA)

Plusieurs actualités et éléments de contexte notamment l'action du PRST 4 « Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective des risques chimiques » conduisent le SMTI 82 à mener un projet sur la prévention des CMR dans l'aéronautique :

- Le SMTI 82 compte de 11 entreprises du secteur aéronautique parmi ses adhérents,
- Les entreprises de travail doivent former et informer leurs salariés sur les risques chimiques particulièrement les CMR.

L'objectif principal est de prévenir les effets sur la santé et la sécurité, liés à l'utilisation des agents chimiques dangereux, dont les CMR dans le secteur de la sous-traitance aéronautique et spatiale. Et de partager et mutualiser les connaissances, afin de travailler en prévention primaire.

Fin 2021, dans l'ensemble des entreprises des actions ont été menées : le repérage des CMR et substitution des CMR, la réalisation des fiches d'entreprise (16), mise en place d'un référent sur risque chimique dans l'ensemble des entreprises, la sensibilisation du référent au risque chimique, une aide à l'évaluation du risque chimique par l'intermédiaire de l'outil SEIRICH de l'INRS, des biométries par certains médecins du travail.

Une collaboration a été menée avec la CARSAT Midi-Pyrénées et les représentants locaux de la DREETS à travers la participation aux réunions du groupe PRICA et à une réunion départementale d'échanges.

L'action s'est poursuivie en 2025 avec la montée en compétence des référents sur le risque chimique, la sensibilisation sur le risque chimique des opérateurs aux postes de travail, l'aide l'évaluation du risque chimique dans l'entreprise avec la mise en place d'ateliers SEIRICH (en collaboration avec le CCI de Montauban), la substitution des produits les plus à risque pour la santé, estimation des expositions aux substances chimiques par la mise en place de campagnes de prélèvements atmosphériques et surfaciques dans certaines entreprises, le renforcement des mesures d'hygiène et une biométrie adaptée pour certains salariés particulièrement exposés à des produits CMR non substituables pour l'instant.

2.3 Autres actions collectives

Plateforme connectée

La mise en œuvre de la plateforme connectée PADOA s'inscrit dans un contexte global comprenant :

- l'évolution réglementaire de la santé au travail,
- le contexte de pénurie de médecins du travail,
- la pluridisciplinarité des équipes (médecins, infirmier(e)s, secrétaires, techniciennes, spécialistes),
- la nécessité d'un outil plus moderne.

Par ailleurs, le SMTI 82 propose un service facultatif : l'outil NOA, destiné à accompagner les adhérents dans la réalisation du Document Unique. Une équipe projet a été dédiée à cet effet.

Modules de sensibilisation collective

Le SMTI 82 propose des modules de sensibilisation et d'information aux risques, assortis de cas pratiques et de jeux interactifs.

Ces modules ont pour objectif de délivrer un premier niveau d'information et de sensibilisation à destination des salariés et employeurs afin de transmettre des conseils de prévention à mettre en place dans leur activité quotidienne. 18 modules de sensibilisations ont été développés.

En termes d'organisation, il a été mis en place un calendrier annuel avec possibilité de s'inscrire directement à partir du site web du SMTI 82.



En 2025, certains de ces ateliers ont également été déployés hors de Montauban, dans plusieurs communes du Tarn-et-Garonne, afin de se rapprocher des adhérents et de faciliter l'accès à ceux qui ne peuvent pas toujours se déplacer jusqu'à Montauban.

MIEUX BOUGER, MIEUX TRAVAILLER :

Protégez votre **santé** et gagnez en énergie grâce à nos sessions de **prévention**.

Pourquoi participer ?

- Restez actif face à la sédentarité
- Adoptez des postures plus confortables
- Boostez votre bien-être et votre efficacité

Au programme :

Prévention de l'inaptitude & Sédentarité

13h30-15h00
17h00-18h30

(Animé par nos professionnels de la santé au travail)

Troubles Musculo-squelettiques & Travail sur écran

15h15-16h45
18h45-20h15

Un salarié en bonne santé est plus performant et épanoui.

Ne manquez pas cette occasion de prendre soin de vous tout en améliorant votre quotidien professionnel !

Inscrivez-vous dès maintenant !

Places limitées, ne tardez pas !

Scannez le QR code pour réserver votre place.

↓

SALLE DE LA MAIRIE
4 AVENUE DE LA REPUBLIQUE, 82170 GRISOLLES

29 SEPT !
REJOIGNEZ-NOUS

Module DU de la plateforme connecté PADOA

La dernière réforme de la Santé Sécurité au Travail de 2021 a maintenu le DUERP et a renforcé la mise en place d'un plan de prévention opérationnel.

Le SMTI 82, avec le déploiement de sa plateforme connecté PADOA, poursuit son parcours de modernisation et d'offre de service aux adhérents. Dans le but de pouvoir aider et répondre à aux besoins des adhérents, le SMTI 82 a souscrit l'option « Module NOA ». 1 290 entreprises ont souscrit à cette offre complémentaire.

Le déploiement du « Module NOA » a lieu dès la déclaration annuelle des effectifs avec pour objectifs :

- D'accompagner les adhérents et répondre à leurs interrogations avec une permanence téléphonique.
- D'évaluer l'organisation et l'intérêt du module NOA pour les adhérents qui le souhaitent.



Le référent santé/sécurité

Les TPE font face à des problématiques de court terme liées à l'activité de l'entreprise : carnet de commandes, planning de production, trésorerie. Leur mobilisation sur des sujets de prévention est une difficulté. Elles n'ont en général pas mis en place de démarche de prévention par manque de temps ou de ressources humaines suffisantes.

Selon une enquête de l'INRS en 2011 « Santé et sécurité au travail dans les petites entreprises : quelle prévention ? », 34 % des TPE françaises considèrent que leur activité ne présente pas de risque pour leurs salariés et ne voient pas l'intérêt du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Le principal objectif de cette action est d'inciter les TPE adhérentes du département à mettre en place une démarche de prévention des risques professionnels en les accompagnants et en leur donnant les outils leur permettant d'acquérir de l'autonomie notamment par la nomination d'un référent santé sécurité.

Les objectifs sont les suivants :

- créer une relation de confiance auprès des employeurs,
- convaincre des bénéfices de la prévention,
- réaliser la Fiche d'Entreprise,
- mesurer l'implication de l'entreprise en santé et sécurité au travail,
- inciter la désignation d'un « référent santé sécurité » parmi les salariés,
- initier le « référent santé sécurité » aux bases de la prévention,
- créer un partenariat avec le référent santé sécurité,
- accompagner l'entreprise dans la réalisation d'un plan d'action de prévention primaire,
- effectuer un suivi régulier des entreprises rencontrées.

En 2025 se sont 61 référents qui ont assisté à la formation.



Accompagnement sur les activités de travail sur écran :



L'atelier/sensibilisation sur le travail sur écran fait partie de ceux les plus demandés. Nous avons remarqué que, suite à la participation d'un encadrant ou d'un salarié, l'entreprise nous sollicitait par la suite pour la réaliser en interne.

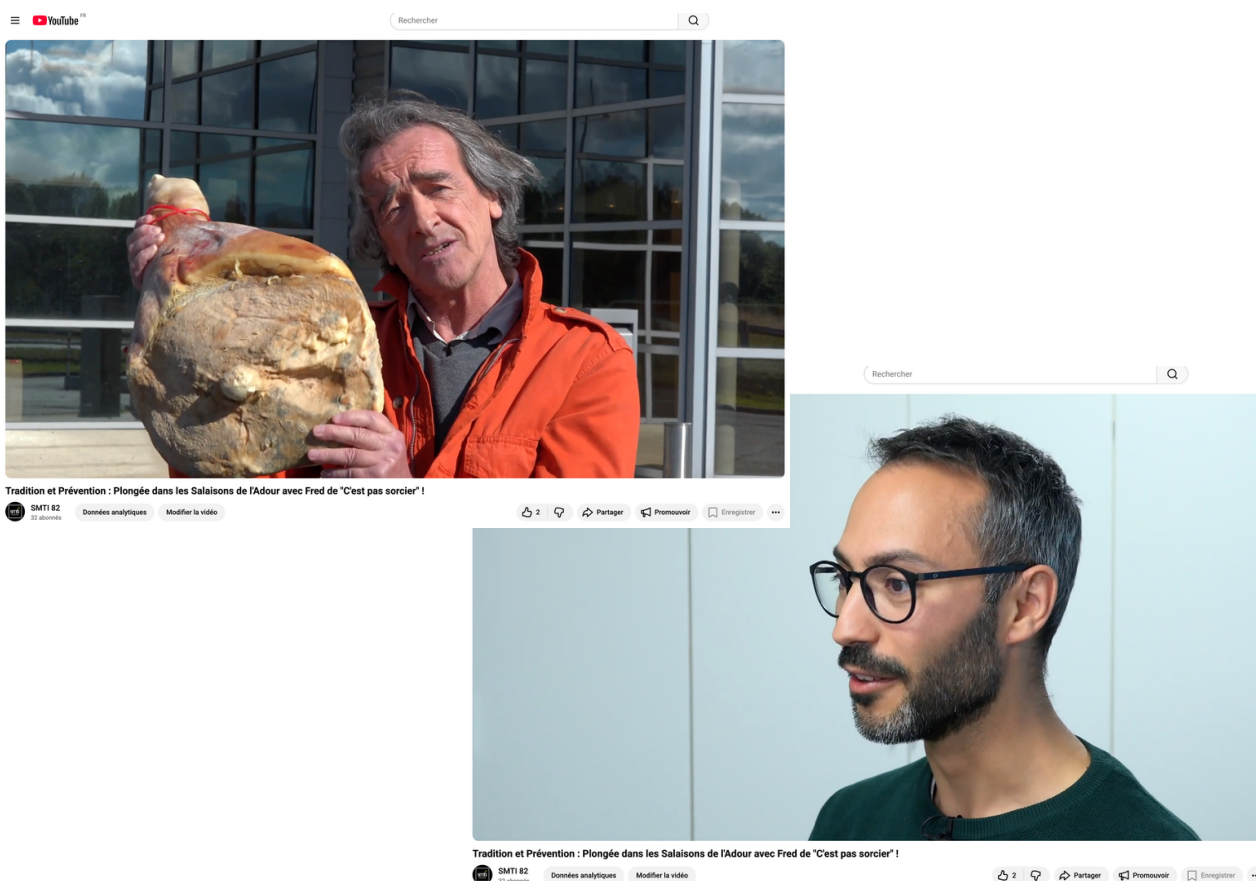
Nous avons développé deux méthodologies :

- Informations dans un premier temps par petits groupes voire par unité de travail puis passage sur les différents postes avec conseils personnalisés sur l'aménagement.
- Proposition à l'entreprise de faire tester du matériel ergonomique, ce qui permet de voir si celui-ci est bien adapté à l'activité avant de faire un éventuel achat.
- Participation à 5 journées prévention organisée par des grosses entreprises, l'information aux salariés se fait par petits groupes. Passage sur les postes à la demande.

Vidéos de communication avec Fred COURANT :

Afin de poursuivre la **promotion de la santé au travail** auprès du grand public, le SMTI 82 et l'ASMT 65, rejoints par le CSTG 32 ont poursuivi la série de courtes vidéos avec l'entreprise de production L'ESPRIT SORCIER de Fred COURANT (ancien présentateur de « C'est pas Sorcier »). Les objectifs de ces vidéos sont toujours de :

- Montrer qu'il est possible de créer des projets de plus grande envergure en mutualisant les ressources des Services de Prévention et de Santé au Travail.
- Initier une innovation dans la communication des Services de Prévention et de Santé au Travail en travaillant avec des « personnalités » pour rendre les sujets de prévention plus « grand public » et les vulgariser.
- Montrer que la santé au travail est un sujet qui intéresse d'autres personnes que les principaux concernés.
- Utiliser ces vidéos pour communiquer sur les réseaux sociaux.



En 2025, une nouvelle vidéo a été réalisée en collaboration avec Fred Courant autour du thème :

« Comment allier savoir-faire artisanal et santé au travail ? »

Dans ce format, Fred Courant (C'est pas sorcier) nous emmène à la découverte des coulisses des Salaisons de l'Adour, une entreprise où tradition et prévention avancent main dans la main.

Cette immersion, menée avec nos partenaires ASMT et CSTG32, met en lumière comment la santé des salariés peut devenir un véritable levier de performance durable.

Renforcement des liens avec la CPAM

Les relations entre les médecins du travail et les médecins conseils de l'Assurance maladie fonctionnent aujourd'hui correctement, notamment grâce à la messagerie Medimail qui facilite l'échange d'informations sécurisées.

Des difficultés persistent, cependant, du fait des délais courts entre le repérage des salariés en arrêt de travail qui doivent faire l'objet d'un accompagnement à la reprise d'activité et la fin de leur arrêt de travail.

D'où la nécessité :

Versant assurés :

- de mieux cibler et repérer les assurés pour lesquels un accompagnement global (service de santé au travail et service social de l'assurance maladie) est nécessaire,
- de maintenir un lien entre le salarié et le travail,
- d'intervenir au bon moment quand le salarié est prêt à s'engager dans une reprise d'activité,
- de mieux recourir aux solutions telles que les essais encadrés ou les CRPE.

Versant professionnels de santé :

- de sensibiliser les professionnels de santé et plus particulièrement les médecins traitants sur la nécessité de mieux anticiper la reprise d'activité et les échanges avec le service de santé au travail, alors que leur patient est encore dans les soins.

Versant entreprises :

- de développer des actions coordonnées de repérage et d'accompagnement des entreprises dans lesquelles l'organisation génère des risques psycho-sociaux.



Des pistes de travail semblent déjà se dessiner :

- Implication du SMTI 82 dans les cellules Prévention de la Désinsertion professionnelle de l'Assurance maladie (cellule chargée d'accompagner les assurés dont le risque est avéré).
- Intervention du SMTI 82 dans les actions collectives du service social vers les assurés en arrêt depuis 60 jours.
- Partage d'informations issues des requêtes du service social ou du service médical pour améliorer leur efficacité.
- Sensibilisation des médecins traitants à la dimension psycho-sociale de la reprise d'activité afin d'orienter les salariés vers le SMTI 82 ou le service social de la CARSAT au bon moment.
- Formalisation des relations entre les différents acteurs de l'Assurance Maladie et le SMTI 82 (infirmières, préventeurs, psychologues, secrétaires et ergonomes).
- Développement des relations entre le SMTI 82 et les préventeurs de la CARSAT.
- Co-construction des actions collectives en direction des entreprises et des salariés.

Partenariat Club Qualité Ingres

Au cours de l'année 2021, un partenariat s'est construit avec le CLUB QUALITE INGRES de Montauban. Association ouverte à tous les acteurs économiques du Tarn et Garonne quel que soit leur taille et leur secteur d'activité, des thématiques communes nous animent dans nos activités respectives parmi la santé au travail, la prévention, la qualité, la sécurité, l'hygiène, l'environnement, etc.

En 2025, le CLUB QUALITE INGRES nous a sollicité pour 1 atelier de sensibilisation. Une CONFERENCE événement de Laurence GONZALEZ qui bouscule les certitudes ! « La vie, c'est ce qui vous arrive quand vous aviez prévu autre chose » – a écrit John LENNON. Laurence nous a invité à voir l'incertitude non pas comme un obstacle, mais comme un terrain de jeu pour l'innovation et la croissance.



Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Régional Santé Travail, qui identifie la santé des femmes au travail comme un axe prioritaire, piloté par la DREETS Occitanie en lien avec les partenaires institutionnels et les acteurs de la prévention.

Ce choix repose sur des constats préoccupants : les accidents du travail augmentent chez les femmes alors qu'ils diminuent chez les hommes, et les femmes sont deux fois plus exposées aux troubles musculo-squelettiques. Dans ce contexte, l'action « intégrer les VSST comme un risque professionnel à part entière » bénéficie d'un accompagnement de l'ANACT à hauteur de 85 000 €, et le SMTI 82 a été retenu comme porteur du projet en Occitanie.

Cette démarche innovante vise à sensibiliser et outiller les acteurs de la prévention, à structurer un réseau local, à accompagner les entreprises dans l'évaluation et la prévention des risques, et à favoriser la libération de la parole. Elle met également en avant le rôle central de l'employeur dans la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail.



Communication & événements 2025

L'année 2025 a marqué une étape importante pour la communication du SMTI 82, avec une dynamique renforcée autour des actions de prévention et une forte mobilisation du public lors des événements organisés sur le territoire.

- **Journée de sensibilisation à l'endométriose (le 27 mars 2025)**

Parmi les temps forts de l'année, la matinée dédiée à l'endométriose, organisée le 27 mars 2025 en partenariat avec la Mairie de Montauban, a rassemblé plus de 150 participants, témoignant d'un réel intérêt pour ce sujet de santé publique encore trop souvent méconnu. Cette mobilisation a confirmé la pertinence de proposer des formats accessibles, ouverts et pédagogiques.



- **Journée d'initiation au Krav Maga (le 19 juin 2025)**

Le 19 juin 2025, le SMTI 82 a également organisé une journée découverte du Krav Maga, axée sur la sécurité et la prévention, qui a réuni 140 participants. Cet événement a permis de sensibiliser de manière concrète et dynamique aux enjeux de protection et de gestion des situations à risque, tout en attirant un public large et diversifié.



- **Sensibilisation sur le Burn-out et la Santé Mentale des hommes (le 21 novembre 2025)**

Enfin, la matinée "Burn-out et santé mentale des hommes", organisée le 21 novembre 2025, a rassemblé 130 participants autour d'un sujet encore trop souvent tabou. Les échanges et témoignages ont confirmé l'importance de créer des espaces de dialogue et de sensibilisation sur la santé mentale au travail.



Ces événements, soutenus par une **communication multicanale** (réseaux sociaux, site internet, supports visuels et relations presse), ont rencontré un franc succès et ont contribué à renforcer la visibilité, la notoriété et le rôle du SMTI 82 comme acteur engagé et de proximité en matière de prévention et de santé au travail.



Perspectives des sensibilisations et événements pour 2026 :

Pour l'année 2026, le SMTI 82 poursuivra et renforcera le déploiement de ses actions de sensibilisation à destination des entreprises adhérentes. De nouvelles thématiques viendront enrichir l'offre existante, notamment la gestion des conflits, l'égalité professionnelle, l'hyperconnectivité, l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ou encore la reconversion professionnelle.

Ces nouveaux sujets s'inscrivent dans une volonté de répondre aux enjeux actuels du monde du travail et aux besoins concrets des entreprises. À travers ces ateliers et événements, le SMTI 82 ambitionne de mobiliser un nombre croissant d'adhérents, de renforcer la culture de prévention et d'accompagner durablement les entreprises dans l'amélioration des conditions de travail et de la santé des salariés.

L'année 2026 sera également rythmée par plusieurs temps forts, parmi lesquels :

- **27 mars** : Journée Endométriose au SMTI 82 (deuxième édition, après une première édition en 2025 ayant réuni plus de 120 participants),
- **11 juin** : Journée Addictions au Complexe Marie-Louise (avenue de Paris), avec la participation du Dr Laurent Karila, spécialiste reconnu des addictions,
- **9 octobre** : Journée de sensibilisation autour du suicide, avec notamment la participation de Christophe Girard, ancien policier, et la projection du film Les Rêveurs,
- **20 novembre** : Matinée dédiée à la ménopause,

En complément de ces événements, le SMTI 82 poursuivra l'organisation régulière d'ateliers de sensibilisation, en intégrant de nouvelles thématiques et en développant également des actions délocalisées, afin de se rapprocher des entreprises et de faciliter l'accès à la prévention sur l'ensemble du territoire.

05 FOCUS SUR LA CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Exposé des actions de la cellule PDP visant à prévenir les ruptures de parcours professionnel. Bilan des orientations de salariés et initiatives collectives menées avec les partenaires.

V. FOCUS SUR LA CELLULE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

1. Présentation et rôle de la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle :

a. Définition :

La prévention de la désinsertion professionnelle est une nécessité à la fois sociale et économique, qui devient d'autant plus importante que les carrières ont et vont avoir tendance à s'allonger du fait de la prolongation de l'âge de départ à la retraite.

La cellule prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) est active depuis plus de deux ans au sein du service. Portée elle aussi par la loi du 02 Août 2021, elle a pour **objectif de prévenir les risques de perte d'emploi ou de capacités de travail d'un travailleur, à la suite d'une dégradation de l'état de santé.**

La prévention de la désinsertion professionnelle se caractérise :

- La précocité du signalement,
- La concertation pluridisciplinaire,
- Et l'action en milieu de travail.

b. Les missions de la cellule PDP :

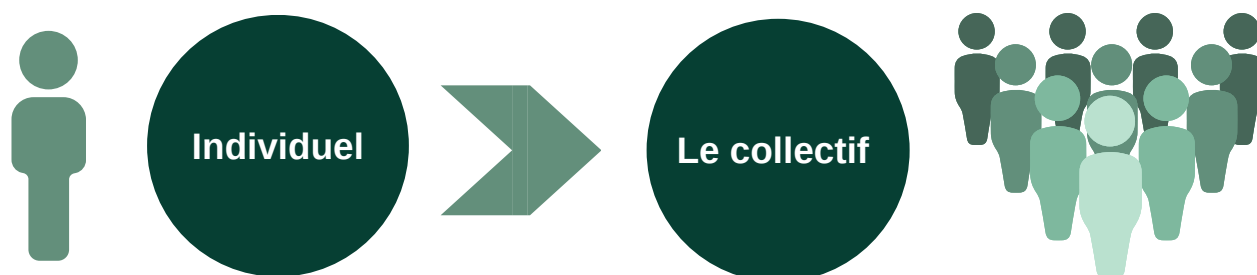
Les missions de la cellule sont :

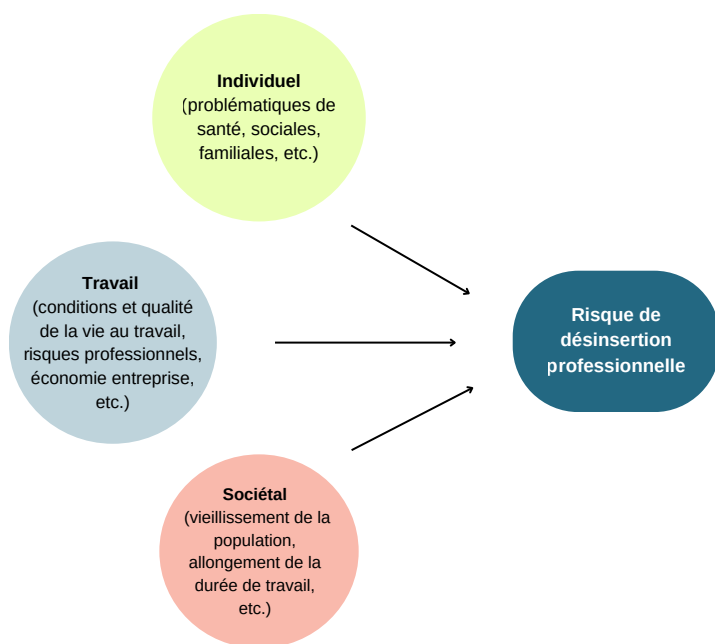
- La sensibilisation aux risques professionnels et à la prévention,
- L'identification d'une problématique individuelle,
- La mise en œuvre de mesures individuelles sur le poste de travail,
- La participation à l'accompagnement du travailleur.

Les actions de la cellule visent :

- La prévention de la désinsertion professionnelle, à titre individuel,
- La prévention primaire au sein des entreprises, à titre collectif.

Ainsi, à travers la situation individuelle d'un travailleur, l'enjeu est d'améliorer les conditions de travail au sein de son collectif de travail grâce à l'engagement de l'employeur.





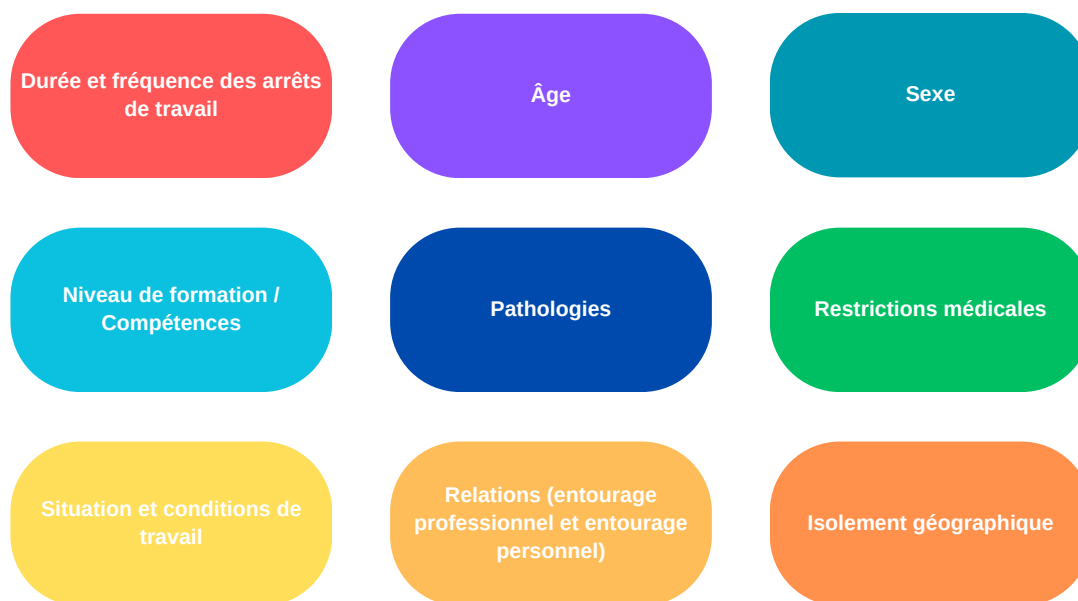
Le risque de désinsertion professionnelle est au carrefour de trois facteurs. Celui relevant

- Des caractéristiques Individuelles
- Du travail
- De l'évolution de la société

Figure 1 : Facteurs de risque de désinsertion professionnelle

Les facteurs de risque de désinsertion professionnelle, cités ci-contre, démontrent l'importance de la prévention pour les travailleurs quel que **soit leur poste, ou leur statut dans l'entreprise.**

Des indicateurs doivent alerter d'une situation à risque de désinsertion professionnelle :



c. Les personnes accompagnées par la cellule :

La cellule PDP s'adresse aux travailleurs rencontrant des difficultés à tenir leur poste de travail qui nécessitent :

- Un aménagement de poste,
- Un reclassement sur un autre poste de l'entreprise,
- Un reclassement dans un autre poste à l'extérieur de l'entreprise initiale.

Les personnes ciblées sont :

- Les travailleurs des entreprises adhérentes ;
- Quel que soit leur statut ;
- En arrêt de travail ;
- Ou en poste ;
- Connaissant des problèmes de santé physique et/ou psychique ;
- Ne se projetant pas de façon durable dans l'entreprise.

d. La pluridisciplinarité de la cellule et le travail en réseau :

La cellule travaille en concertation avec l'ensemble des équipes médicales du SMTI 82 et en réseau avec les partenaires incontournables de la prévention et du maintien en emploi, à savoir :



Figure 2 : Réseau des acteurs et partenaires

Les membres de la cellule travaillent en concertation à travers diverses actions telles que :



Des réunions hebdomadaires sont tenues afin de :

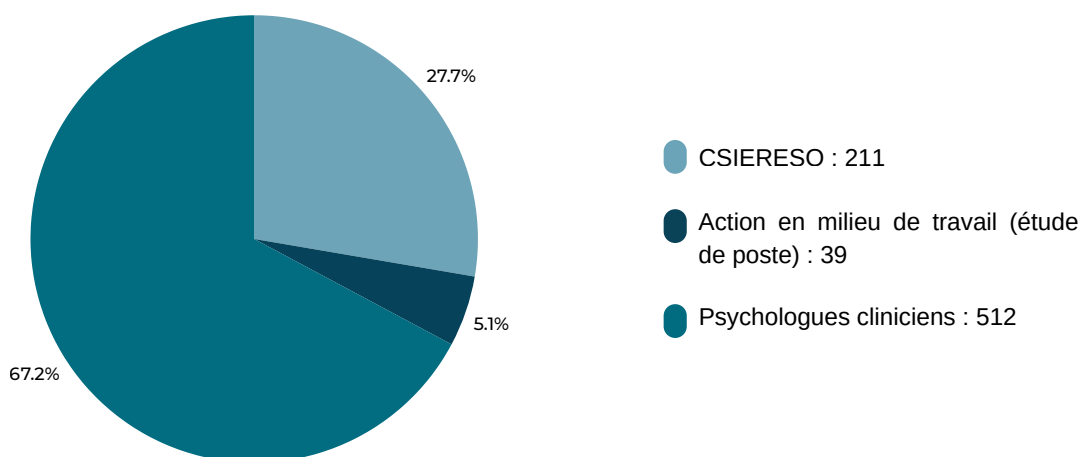
- Conduire l'accompagnement des salariés,
- Construire une procédure d'accompagnement cohérente avec les partenaires.

2. Les orientations en 2025 :

Au cours de l'année 2025, la cellule PDP du SMTI 82 a réceptionné, **250 orientations** provenant essentiellement des professionnels de santé (médecin du travail et infirmiers en santé au travail). Dans la majorité des situations, l'orientation est **issue d'une visite de pré-reprise**.

Après étude de la situation particulière du travailleur, cette dernière peut nécessiter l'orientation vers des partenaires

Traitement en interne des situations



Une même situation d'un travailleur peut cumuler plusieurs problématiques (handicap, réorientation professionnelle, accès au droit, etc.) et peut donc bénéficier de plusieurs orientations vers des professionnels adaptés à sa situation particulière.

Le service social prestataire du SMTI 82 a, quant à lui, pris en charge 211 salariés (orientations directes de la part des professionnels de santé et orientations à la suite de l'analyse de la situation par la CPDP).

Parmi elles :

- 117 personnes ont été aidées sur les démarches relevant de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé.
- 61 salariés ont été accompagnés dans le cadre de la retraite
- 107 personnes ont bénéficié d'un accompagnement au projet professionnel

104 personnes ont été orientées vers le service social prestataire étaient en arrêt de travail lors de la réception de la demande.

Les éléments détaillés relatifs à l'activité de l'accompagnement social et à la participation à la cellule PDP, réalisés en partenariat avec le CSIERESO, sont présentés en annexe du présent rapport.



3. CELO : la Cellule Opérationnelle :

En 2025, sous l'impulsion de la cellule PDP du SMTI 82, une cellule opérationnelle est mise en œuvre pour permettre à l'ensemble des acteurs du maintien en emploi du territoire le suivi et l'interaction directe entre les partenaires accompagnant une situation particulière.

- Service médical de la CPAM
- Service social de la CARSAT-CPAM
- SRAS
- Service maintien de CAP EMPLOI
- SMTI 82

4. PrésOccPDP

L'animation du réseau des référents PDP des différents services de prévention et de santé au travail d'Occitanie se poursuit. Chacun des sous-groupe (fonctionnement, outils, indicateurs et partenaires) continue son travail de réflexion-construction autour de la PDP et de leur service respectif.

L'étape suivante consiste en la mise en confrontation avec les divers logiciels utilisés par les services afin de les faire correspondre.

5. La cellule PDP élargie du Tarn-et Garonne :

Portée par la CPAM, cette cellule élargie continue d'impulser une dynamique auprès des partenaires territoriaux sur le sujet de la prévention de la désinsertion professionnelle. Service médical de la CPAM, service employeur de la CPAM, Service social de la CARSAT, service Maintien de CAP EMPLOI, service social du SRAS, et le SMTI 82 contribuent aux réunions trimestrielles.

En 2025, la cellule PDP élargie a réactivé le cycle de réunion à destination des travailleurs en arrêt de travail. Ce cycle de réunion a pour ambition :

- D'informer les travailleurs en arrêt de travail de leurs droits et des mesures/dispositifs existant en faveur de leur maintien en emploi ;
- D'identifier les partenaires du maintien en emploi du territoire (service social de la CARSAT, CAP EMPLOI, service de prévention et de santé au travail) ;
- D'impulser une dynamique pro-active chez les travailleurs en arrêt.

4 cycles ont eu lieu sur l'année 2025, malgré le peu de participation un retour qualitatif a été recueilli qui a permis de mesurer l'intérêt et la pertinence des informations délivrées au cours des ateliers. Ces cycles seront donc pérennisés sur 2026.

6. Le Plan Régional Santé Travail – Axe Prévention de la Désinsertion et de l'Usure Professionnelle :

Le PRST 4 se déployant, l'ergonome de la cellule contribue et participe à l'axe PDP et prévention de l'usure professionnelle.



7. L'atelier de sensibilisation :

Un atelier de sensibilisation « Prévention de l'inaptitude » est destiné aux adhérents.

Il met en évidence l'articulation entre le service de prévention et de santé au travail, le service maintien de CAP EMPLOI et le service social. L'atelier a pour objectif de communiquer de l'information aux salariés, représentants du personnel, référents handicap, managers et employeurs et de leur donner des outils favorisant le maintien en emploi de leurs salariés.



AUTRES ACTIVITÉS

Compte rendu des actions collectives et partenariats (CARSAT, DREETS, CAP EMPLOI).
Focus sur les projets comme la plateforme PADOA, les modules de sensibilisation et les vidéos éducatives. Description des moyens matériels et numériques mobilisés (locaux, outils digitaux comme PADOA) ainsi que des aspects logistiques des événements.

06

VI. AUTRES ACTIVITÉS

A. Les activités connexes médicales et pluridisciplinaires :

Réunions des instances du SMTI 82 :

- Commission Médico Technique.
- Conseil d'Administration pour les médecins délégués de secteurs.
- Commission de Contrôle.

Réunions internes :

Des réunions internes par métier ont lieu 1 fois tous les 1 ou 2 mois. Elles permettent le partage des actualités par métier et la définition des actions ou projets du SMTI 82.

Lors de développement d'actions ou de projets (organisation d'un atelier de sensibilisation, par exemple), un groupe de travail se constitue en veillant à la présence d'un représentant par métier. De cette façon, chaque membre du groupe de travail se fait le relais des avancées au sein de ses réunions métiers.



Réunions institutionnelles :

1. Participation aux réseaux externes en particulier au niveau du PRST4 avec les CARSAT, la DREETS, l'ARACT et les autres services de prévention et de santé au travail interentreprises de la Région Occitanie sur les thématiques suivantes :

- Le risque chimique aéronautique.
- La prévention de la désinsertion professionnelle.
- La santé au travail des femmes.
- Les troubles musculosquelettiques.
- Les risques psychosociaux

Chaque spécialiste participe à l'un des groupes de travail.

2. Rencontre avec la CPAM pour renforcer les liens (cf. : projets collectifs).

3. Liaisons toujours actives : Médecins traitants et spécialistes, médecins conseils de la CPAM, Service Maintien de CAP EMPLOI 82-31 Nord, Service social de la CARSAT, Maison des ados, ASTI, DREETS, service contrôle de la CARSAT, INRS, DRIRE, Autorité de Sûreté Nucléaire, psychologues, kinésithérapeutes.

4. Liaisons au sein de l'entreprise : Employeur, DRH, responsable sécurité, institutions représentatives du personnel (CSE, membres des CSSCT, CE), assistante sociale d'entreprise, infirmier(e) d'entreprise.

B. Les ressources matérielles :

Le SMTI 82 s'est doté de différents appareils de métrologie mis à la disposition des médecins et des IPRP dans le cadre de leurs actions en milieu de travail.

Métrologies d'ambiances physiques :

- Sonomètres et dosimètres pour l'étude du bruit.
- Luxmètres, luminancemètres pour l'étude de l'éclairement.
- Globe noir, thermomètre-hygromètre, pour l'étude des ambiances thermiques.
- Dosimètre pour étudier l'exposition aux vibrations.
- Anémomètre, fumigènes, pour l'étude des systèmes d'aspiration/ventilation.
- Générateur de fumées.

Métrologies toxicologiques :

- Détecteur de monoxyde de carbone (CO).
- Pompes de prélèvements atmosphériques.
- Photo-ionisateur.



CONCLUSION

Synthèse des résultats de
l'année et perspectives 2026,
avec un accent sur le
renforcement de la prévention
primaire et des partenariats
stratégiques.

07

CONCLUSION :

L'année 2025 marque une étape déterminante dans l'évolution du SMTI 82 et dans la structuration de son action au service de la prévention et de la santé au travail. À travers l'ensemble des activités présentées dans ce rapport, se dessine un service pleinement engagé dans une dynamique de progrès, d'adaptation et de modernisation, au plus près des besoins des entreprises et des salariés du territoire. Dans un contexte de baisse de la démographie médicale, le SMTI 82 a su maintenir la continuité du suivi des salariés.

L'obtention de la **certification SPEC 2217 – niveau 1**, sans aucune non-conformité, constitue une reconnaissance forte du travail collectif mené par l'ensemble des équipes. Elle vient saluer la qualité de l'organisation, la rigueur des pratiques professionnelles, ainsi que l'investissement quotidien des équipes pluridisciplinaires au service d'une prévention efficace, structurée et cohérente. Cette certification n'est pas une finalité, mais bien une étape clé dans une démarche d'amélioration continue que le SMTI 82 entend poursuivre avec ambition vers les niveaux 2 et 3.

Au-delà de cet engagement qualité, le SMTI 82 affirme plus que jamais **sa volonté de placer la promotion de la santé au travail au cœur de son action**. Le développement des actions en milieu de travail, l'augmentation des interventions auprès des entreprises, la montée en puissance des actions collectives et des modules de sensibilisation, ainsi que le déploiement d'outils numériques innovants témoignent de cette dynamique. À travers ses événements, ses ateliers, ses campagnes de sensibilisation et sa communication, le service renforce sa mission : informer, accompagner, prévenir et rendre chaque acteur – employeur comme salarié – pleinement acteur de sa santé au travail.

Dans un contexte marqué par des transformations profondes du monde du travail, des enjeux de santé multiples et une évolution constante des organisations, le SMTI 82 poursuit son engagement avec détermination, responsabilité et exigence. Fidèle à ses valeurs et à sa mission de service, il continuera à innover, à structurer ses pratiques et à développer des actions concrètes, au service d'une prévention durable, efficace et partagée sur l'ensemble du territoire du Tarn-et-Garonne.

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

SMTI 82

SMTI 82

SMTI 82



Contactez-nous !

Besoin d'aide ou d'informations supplémentaires ? Contactez-nous :



80 Avenue Gambetta, 82000 Montauban



05 63 21 44 00



www.smti82.fr



info@smti82.fr



@smti82



@smti82



@smti82